

Cette SmartFiche décrit le contexte et les résultats des efforts déployés par le programme à ce jour pour renforcer une approche régionale de la gestion durable des pêcheries pour le Lac Tanganyika.

LE CONTEXTE

Le Lac Tanganyika représente 17 % de la surface en eau douce du monde et abrite une grande variété d'espèces de poissons. Il est également la plus longue étendue d'eau douce sur la planète, s'étendant sur 676 km. Le Lac est partagé entre quatre pays, à savoir la Tanzanie, la République démocratique du Congo, le Burundi et la Zambie. Toutes les eaux du Lac (y compris les estuaires) sont exploitées par les pêcheurs. Des techniques spécifiques sont utilisées au large pour attraper quelques espèces de grande valeur commerciale ; ces captures représentent 90 % de la prise totale dans le Lac. Plus de 300 espèces de poissons se développent dans les habitats côtiers et sont ciblés par les pêcheurs du littoral qui utilisent une large gamme d'engins de pêche. Actuellement, la valeur de la production de poissons pour l'ensemble du Lac est de 180 millions de dollars (sur les rives). Toutefois, si l'on permet

aux petits poissons de grandir, et si d'autres moyens sont utilisés pour arrêter les prises de poissons de taille illégale, le rendement net pourrait atteindre jusqu'à 300 millions de dollars par an sur le site de débarquement. Cela équivaut à une production de l'ordre de 160 000 à 200 000 tonnes par an. Pour le moment, les débarquements annuels de poissons au Burundi sont estimés entre 10 000 et 11 000 tonnes ; en Zambie, de 10 000 à 11 000 tonnes, en Tanzanie de 34 000 à 37 800 tonnes, et de 60 000 tonnes en RDC. Le total pour les quatre pays serait ainsi de 114 000 à 120 000 tonnes chaque année (Van der Knaap et. al. 2013).

Le développement et la mise en œuvre d'un plan de gestion des pêcheries (PGP) dans le lac Tanganyika sont une nécessité évidente. Dans ce processus, l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) a un rôle à jouer, en collaboration avec les communautés de pêcheurs et les parties prenantes. La clé pour tout PGP sera l'acceptation de l'approche prudente (FAO, 1996), l'orientation par le Code de conduite pour une pêche responsable (FAO, 1995), le Programme d'actions stratégiques de la LTA (secrétariat de l'ALT 2012), et le Cadre du plan de gestion des pêcheries, actuellement en cours d'élaboration par l'ALT.



© Florence Wallemacq FAO

Agir pour la co-gestion régionale du Lac Tanganyika



L'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) a été créée en décembre 2008 en tant que structure de gestion d'une institution qui comprend la Conférence des Ministres, le Comité de gestion et le Secrétariat. La mission de l'ALT est d'assurer la protection et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles du Lac Tanganyika et de son bassin. Les travaux de l'ALT dépendent des préconisations du Plan d'action stratégique (PAS). Les priorités du PAS comprennent l'efficacité des opérations des organes de l'ALT, l'amélioration de l'infrastructure communautaire et l'amélioration du traitement de l'eau, le développement de la capacité des parties prenantes à la gestion durable des ressources halieutiques, la réduction de la pollution de l'eau et des flux de sédiments dans le Lac, et la mise en place d'un système de suivi régional intégré. La mise en œuvre d'un cadre pour un plan de gestion des pêcheries, qui fait partie du Programme d'action stratégique de l'ALT, est essentielle pour assurer la gestion et la protection de l'écosystème aquatique, l'amélioration des conditions d'exploitation et de valorisation du secteur de la pêche durable. Les principaux partenaires de l'ALT sont la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds nordique de développement, la FAO, le PNUD, le Fonds mondial pour l'environnement, l'UICN, le PNUE et NIGLAS.

DÉFIS ET ENJEUX

Au cours des 40 dernières années, la production des pêcheries du Lac Tanganyika a connu des changements considérables. Malgré l'impact des périodes de troubles civils, la pêche industrielle dans la partie nord du Lac s'est développée mais elle n'est plus rentable en raison de l'augmentation des coûts et du faible nombre de prises. Dans le même temps, la pêche artisanale s'est développée rapidement. Les résultats d'une enquête-cadre de 2011 ont montré que la capacité de pêche a plus que doublé en 15 ans, passant à 95 000 pêcheurs et 31 500 unités de pêche. Non seulement le nombre de pêcheurs a augmenté, mais aussi le nombre de pirogues de pêche, de femmes transformatrices, de commerçants ainsi que le type et le nombre d'engins de pêche illégaux et destructeurs. Sans surprise, les prises de poissons ont considérablement baissé en Zambie, en RDC et en Tanzanie. Bien que, à l'exception du Burundi, la gestion a connu des revers par manque de données récentes sur la pêche, tout au moins jusqu'en 2010.

L'absence d'une législation de la pêche harmonisée sur le plan régional de même que la faible capacité institutionnelle ont limité encore plus toute gestion efficace. En outre, si la législation nationale associée à des mesures de gestion existe, elle est soit obsolète, soit rarement mise en pratique en raison d'un manque de ressources. Par conséquent, il y a prolifération d'engins de pêche destructeurs illégaux tels que des filets en monofilament et des sennes de rivage qui ciblent les poissons juvéniles. Cette situation conduit à une perte énorme pour l'avenir en termes de potentiel de revenus et de nourriture.



Lake Tanganyika © Florence Wallemacq FAO

La pollution émanant des industries et des communautés du bord du Lac, ainsi que la sédimentation résultant de la déforestation et de l'agriculture, menacent également la productivité et la durabilité à long terme des ressources du Lac.

Il y a environ 14 ans, un plan de gestion des pêcheries a été développé avec le support de la FAO, lequel adopte une approche de gestion régionale pour l'ensemble du Lac. La direction se doit d'envisager :

- De sensibiliser et préparer les communautés de pêche à aider à la réduction des travaux de pêche, par exemple par l'application d'un système de jours de pêche alternatifs ;
- Une réduction des travaux de pêche ;
- L'octroi de permis pour empêcher l'accès libre à la pêche ;
- Des règlements harmonisés ;
- Un système de surveillance en co-gestion ;
- D'interdire l'importation d'engins de pêche illégaux ;
- De développer un système d'information sur les pêcheries afin de suivre les intervenants autorisés et les bateaux de pêche enregistrés ;
- De créer des opportunités d'emplois alternatifs près du Lac dans le but de réduire la pression sur la pêche (des opportunités d'emplois alternatifs tels que l'aquaculture, l'élevage et l'apiculture).

Communautaire, régional et participatif : tels sont les trois aspects clés proposés pour toute approche en matière de gestion. Pourtant, les défis pour l'élaboration d'une approche de co-gestion appropriée aux structures institutionnelles particulières et les capacités des quatre pays avec leurs facettes linguistiques et socio-économiques disparates ne peuvent être sous-estimés, tout comme le défi de gérer des plans d'eau partagés.

CE QUE SMARTFISH A RÉALISÉ

Conscient des défis, des enjeux clés, du rôle important de l'ALT et des efforts soutenus des gouvernements et des partenaires au développement, SmartFish a lancé un certain nombre d'activités en support aux bonnes pratiques de gestion et la mise en œuvre de la Convention sur la Gestion durable du Lac Tanganyika (« La Convention »). Ces activités ont pour but d'appuyer et compléter le travail réalisé par la FAO, le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement de la Finlande (FINNIDA), le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) et le Programme régional de Développement intégré du Lac Tanganyika, financé par la BAD (PRODAP) (2011-2013), mis en œuvre conjointement avec la FAO. Ce dernier a aidé l'ALT à renforcer la gestion des pêcheries du Lac Tanganyika, l'accent étant mis sur la co-gestion, l'évaluation du rendement en poissons, la surveillance, le suivi, l'harmonisation des mesures de gestion des pêcheries, le fonds de développement régional des pêcheries, et l'évaluation de l'impact de la dégradation de l'environnement sur les pêcheries. Une activité clé de PRODAP a été la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation d'une large enquête sur le Lac pour mettre à jour la compréhension de différentes méthodes de pêche, les taux de capture et le nombre de

pêcheurs (ALT 2013). SmartFish a aidé l'ALT à terminer cette enquête en supportant une étude sur la peu connue pêche côtière aux petites larves en RDC. L'étude sur cette pêcherie exclusivement féminine qui vise les juvéniles clupéiformes a permis d'insister sur l'importance de la mise en place d'activités génératrices de revenus comme aspect clé de la gestion des pêches.

L'étape suivante a été de développer et mettre en œuvre un projet pilote d'outils de sensibilisation communautaire pour faire prendre conscience aux communautés de pêcheurs le danger de l'utilisation des méthodes illégales et destructives de pêche, désormais interdites dans les nouvelles réglementations harmonisées. Travaillant avec la Fédération des pêcheurs du Burundi, des vidéos de sensibilisation ont été produites, traitant des grands enjeux de la co-gestion, du contrôle de la surveillance et du suivi de la communauté, de l'hygiène dans les communautés de pêche et des activités alternatives génératrices de revenus. Ce travail a bénéficié du soutien d'une petite initiative de renforcement des capacités sur la co-gestion et une campagne visant les associations de femmes pour l'amélioration de l'hygiène et des conditions de manipulation du poisson. Environ 10 000 bénéficiaires dans les communautés ont bénéficié de cette initiative. Globalement, ce travail a planté le décor pour plus de sensibilisation systématique des communautés riveraines en vue de les encourager à s'engager pour une meilleure gestion des ressources plus durable. Ce travail sera également une source d'inspiration pour le développement d'autres outils de sensibilisation et des initiatives de gestion. Cette initiative a aussi pour but de compléter les initiatives par le haut supportées par PRODAP, telles que l'harmonisation des réglementations.



Pêcheurs regardant les vidéos © Joris

Agir pour la co-gestion régionale du Lac Tanganyika



Travail de sensibilisation auprès des femmes © Florence Wallemacq FAO

En parallèle du travail de sensibilisation avec les communautés, une étude sur la pêche illicite, non réglementée et non déclarée menée par le programme (Petit & Shrimpton 2012) a été réalisée, première activité d'une campagne visant à améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS). Des mesures ont été prises pour améliorer la surveillance et le contrôle du suivi au moyen d'un renforcement des capacités des acteurs clés dans les procédures normalisées d'exploitation pour le SCS. Cela a également conduit à l'élaboration d'un manuel SCS adapté aux besoins du Lac. Dans le cadre du processus de renforcement des capacités, en juillet et août 2013, le programme a mené les premières grandes opérations de SCS dans les eaux tanzaniennes, zambiennes et burundaises du Lac Tanganyika. Les équipes d'intervention SCS étaient composées de personnes des services nationaux de pêcheries et des forces de sécurité, ainsi que d'observateurs neutres. Un nombre considérable d'équipements de pêche illégaux ont été confisqués et détruits.

Actuellement, le soutien politique et les outils de gestion en place pour le développement de l'aquaculture dans le Lac et ses bassins sont généralement faibles. De plus, l'association des arrangements légaux, régulateurs et institutionnels pour assurer le respect des obligations par les Etats en vertu de la Convention ne sont pas encore en place. En conséquence, mené par l'ALT avec l'appui des Etats membres, SmartFish supporte également le développement d'un protocole général pour une gestion durable et harmonisée de l'aquaculture, en adéquation avec les besoins de la région. Le développement dudit protocole est prévu dans la Convention.

RÉFÉRENCES:

FAO, 1995, Code of conduct for responsible fisheries. Rome, FAO.

FAO, 1996. Technical guidelines for responsible fisheries, No. 2: Precautionary approach to capture fisheries and species introductions. FAO, Rome.

LTA Secretariat (2012) Strategic Action Programme for the Protection of Biodiversity and Sustainable Management of Natural Resources in Lake Tanganyika and its Basin, Bujumbura, Burundi.

LTA (2013) Technical assistance services project to support the regional programme for the integrated development of Lake Tanganyika (PRODAP). UTF/LTA/002/LTA – trust fund no. 609864 Final Report January – August 2013. Bujumbura.

Petit P, Shipton T (2012) IUU fishing on Lake Tanganyika. Indian Ocean Commission, SmartFish. Mauritius

Van der Knaap, M., D. Manara Kamitenga, L. Ngoie Many, A. Esube Tambwe, and G.J. De Graaf (2013) Lake Tanganyika Fisheries in post-conflict Democratic Republic of Congo. In press.

Une autre intervention SmartFish a été de renforcer les communautés pour qu'elles obtiennent davantage de leurs captures en ayant recours à des techniques de manutention et de traitement améliorées, tout en développant, dans le même temps, des capacités de formateurs des communautés locales. Cette optimisation de la valeur et des revenus provenant du poisson est également un aspect important de l'utilisation des ressources à long terme et de l'amélioration des moyens de subsistance.



Femmes vendant du poisson au Burundi © Alain Gashaka ALT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Des outils et des mécanismes pour sensibiliser les communautés aux bonnes pratiques de gestion ont été élaborés. Ils devraient être déployés à l'échelle de l'ensemble du Lac, comme faisant partie de la présentation d'une approche régionale de co-gestion pour gérer le Lac.

Les services de pêcheries des trois pays riverains considèrent que l'impact du travail de SCS sur la pêche illégale a été important. Ils ont indiqué que la poursuite des opérations de SCS au cours des deux prochaines années contribuera au contrôle efficace des flottes de pêche et qu'elle va favoriser une exploitation durable des ressources halieutiques du Lac.

Jusqu'à présent, les travaux accomplis ont favorisé l'établissement de bonnes relations de travail. Ces relations sont en constante évolution à la fois avec et entre les intervenants de divers secteurs et entre les communautés, la société civile et les institutions de gestion.

PRÉPARÉ PAR

Ansen Ward : Consultant FAO, Programme SmartFish

Dr Clotilde Bodiguel : Chef de projet FAO, Programme SmartFish

Programme SMARTFISH

Blue Tower, 5^e étage, Rue de l'Institut | Ebène | Ile Maurice

Tel: (+230) 402 6100 | Fax: (+230) 466 0160

E-mail: smartfish@fao.org | smartfish@coi-ioc.org

Sites web: www.smartfish-coi.org | www.fao.org | www.coi-ioc.org

Suivez-nous sur 